



ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE DE TOUS LES RETRAITÉ·E·S ET FUTUR·E·S RETRAITÉ·E·S

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE ANNUELLE DE L'AVIVO

Salle du Palladium - Mardi 16 avril 2024 à 14h30

Ordre du Jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30.03.2023
2. Nomination des scrutateurs
3. Rapports : du président
du trésorier
des vérificateurs des comptes et de l'organe de révision Experaudit SA
4. Discussion et vote sur les rapports
5. Election des membres du comité
6. Election du trésorier
7. Elections des vérificateurs des comptes et des suppléants
8. Présentation et approbation du budget 2024
9. Informations sur les projets en 2024 et les activités en lien avec le 75ème anniversaire de l'Avivo Genève
10. Divers

Monsieur Ueli LEUENBERGER, président, ouvre la séance de l'assemblée générale en souhaitant la bienvenue aux 220 participants présents et mentionne qu'une vingtaine de personnes se sont excusées.

L'assemblée générale débute sous une note de dynamisme et de convivialité par la musique entraînante de la chanson « Viva l'Avivo » de René WILLENER.

Après avoir fait les salutations officielles d'usage, le président rend hommage aux membres de l'AVIVO qui nous ont quittés au cours de ces douze derniers mois, notamment Christian GROBET et René ECUYER, deux personnalités très engagées au sein de l'association, laissant derrière elles un souvenir indélébile. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

En premier lieu, le président revient sur la victoire de l'initiative populaire « Mieux vivre à la retraite » (initiative pour une 13ème rente AVS) acceptée lors de la votation populaire du 3 mars 2024. Cette lutte, plébiscitée par le peuple et la majorité des cantons, a été remportée sans la moindre ambiguïté. Par ailleurs, le président souligne d'autant plus l'importance des futurs engagements prévus par l'AVIVO, en particulier ceux visant à faire avancer l'initiative populaire pour le plafonnement des primes maladies limitées à 10% du revenu. Ces primes représentent actuellement un lourd fardeau considérable pour une partie de la population.

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30.03.2023 :

Le procès-verbal est approuvé sans remarques.

Nomination des scrutateurs :

4 personnes sont désignées comme scrutateurs.

2. Rapports :

2.1 du président :

Le président présente le rapport annuel d'activités, soulignant qu'il résume les éléments significatifs des activités de l'AVIVO sur l'année (cf. rapport annuel et rapports sectoriels disponibles).

Il conclut son intervention en exprimant chaleureusement sa gratitude à tous les salariés, bénévoles, membres du comité, partenaires et autorités qui soutiennent l'action de l'association.

2.2 du trésorier:

Le trésorier Francisco (Pancho) GONZALEZ commence par transmettre ses meilleurs vœux à Werner ZIMMERMANN, le réviseur des comptes, absent pour des raisons de santé. Ensuite, il exprime ses vifs remerciements envers les réviseurs de comptes qui ont examiné l'ensemble des écritures comptables de l'AVIVO.

Le trésorier détaille les différentes catégories de charges, en mettant particulièrement l'accent sur les salaires, les charges sociales et les loyers, qui constituent la majeure partie des dépenses (voir rapport du trésorier).

De plus, il souligne les difficultés récurrentes rencontrées dans le recouvrement des cotisations annuelles de tous les membres. C'est pourquoi, pour la première fois, une réserve de risque de CHF 40'000.- a été constituée.

Toutes les procédures relatives à la gestion des finances ont été menées en concertation et avec l'approbation de la Fiduciaire, lors d'une période de trois jours dédiée à l'examen des comptes de notre association. Le trésorier informe que le détail des comptes est désormais disponible pour consultation sur le site de l'AVIVO.

Le président exprime sa gratitude envers le trésorier pour l'énorme travail accompli, d'autant plus crucial dans le contexte actuel de réorganisation de l'administration et de la comptabilité. Il est convaincu que cette réorganisation simplifiera non seulement la structure organisationnelle, mais également allègera la charge de travail du trésorier à l'avenir, celui-ci étant actuellement très impliqué dans les opérations quotidiennes.

2.3 des vérificateurs des comptes et de l'organe de révision Experaudit SA

L'assemblée prend connaissance du rapport du 8 avril 2024 des vérificateurs des comptes et de l'organe de révision Experaudit SA.

Le rapport des vérificateurs des comptes, rédigé par Jean-Pierre TOMBOLA et daté du 16 avril 2024, est présenté à l'assemblée, ce dernier étant excusé pour des raisons professionnelles.

Ce rapport conclut, après examen des comptes réalisé par les vérificateurs, que ces derniers sont conformes aux règles et exigences légales.

Le président exprime ses remerciements au trésorier pour le travail fourni. Ensuite le trésorier procède à la lecture du rapport de l'audit.

Après avoir mené les auditions et vérifié les documents, il a été confirmé qu'aucune irrégularité n'a été relevée, démontrant ainsi leur conformité totale à la législation suisse ainsi qu'aux statuts en

vigueur. (Cf. rapport)

Le trésorier rappelle qu'à partir du moment où il a assumé la responsabilité de trésorier, en collaboration avec le président actuel de l'association, tous les documents sont accessibles aux autorités et sont rendus publics. Tous les rapports sont disponibles sur le site de l'AVIVO. Les membres qui ne disposent pas d'un accès à Internet peuvent se procurer ces documents à la réception de l'AVIVO.

3. Discussion et vote sur les rapports :

Charlotte COUSIN et Annette ZIMMERMANN interviennent ensemble, exprimant leur satisfaction quant à la vitalité continue de l'AVIVO. Elles remercient toutes les personnes ayant contribué au rapport, mais regrettent l'absence de rapport concernant le personnel.

En effet, selon leur point de vue, elles relèvent l'existence de graves problèmes concernant le personnel et demandent un rapport détaillé afin d'éviter la propagation de rumeurs infondées. Elles déplorent la menace de licenciement qui pèse sur une personne travaillant pour l'AVIVO depuis de nombreuses années, insistant sur le fait que le personnel ne reçoit pas suffisamment de reconnaissance pour son engagement et son travail.

Le président rappelle que, dès l'ouverture de cette assemblée, dans le rapport et à plusieurs reprises, il a eu l'occasion de remercier le personnel pour son travail accompli. Il exprime son étonnement face à l'intervention des deux membres du comité et rappelle que le comité, avec le soutien d'un expert externe, a travaillé depuis ces deux dernières années à la réorganisation interne visant à renforcer l'AVIVO afin de mieux répondre aux demandes des membres.

De plus, il est à noter qu'Annette ZIMMERMANN et Charlotte COUSIN ont participé activement à ces différentes phases de réflexion et qu'Annette, en particulier, a été associée au groupe de travail chargé de la réorganisation.

Ce groupe a ensuite proposé au comité de mettre fin aux rapports de travail d'une employée. Les questions relatives aux ressources humaines relèvent de la compétence du bureau, qui, en étroite collaboration avec le groupe de travail, a régulièrement informé le comité. Malgré la recommandation du bureau de mettre fin aux rapports de travail d'une personne ne répondant pas aux exigences de la nouvelle organisation interne, l'avis d'Annette s'est opposé à cette décision.

Le président informe que la décision de mettre fin aux rapports de travail n'a pas encore été formalisée à ce jour, car la personne concernée est en congé maladie depuis plusieurs mois. Une petite minorité des membres du comité, également en désaccord, n'a pas encore été en mesure de proposer une alternative viable.

Ces personnes sont invitées à présenter toute solution viable lors de la prochaine réunion du comité, affirmant que l'assemblée générale ne doit pas être le lieu pour discuter des questions de gestion des ressources humaines, qui sont extrêmement complexes et nécessitent une analyse approfondie. À la suite de la demande s'il y a d'autres questions ou prises de position, un participant s'interroge sur la technique de comptabilisation des subventions et des créances, tout en saluant l'amélioration de la situation financière.

Le trésorier explique qu'une subvention de CHF 200'000 a été octroyée par une Fondation qui n'aime pas que l'on cite son nom. Cette subvention a été allouée au financement de l'équipement du nouveau système informatique et de l'outil métier, tous deux totalement obsolètes et nécessitant un remplacement urgent. Cette écriture figure dans les produits de la comptabilité. En contrepartie, cette même somme est enregistrée dans les charges, au poste des équipements.

Une deuxième subvention de CHF 15'000 a été offerte par la Loterie Romande dans le but de nous permettre de renouveler l'ensemble de l'équipement téléphonie, qui était également obsolète. Ces montants de subventions ne seront évidemment pas inclus dans le budget de l'année prochaine.

Robert PATERONNI prend la parole concernant le revenu minimum vital d'existence lors de la campagne de la 13^e rente de l'AVS, qui a beaucoup mis en avant les prestations complémentaires, et mentionne également la prochaine discussion sur la réforme LPP. Il suggère une réflexion approfondie sur un revenu vital minimum digne de ce nom et se propose de collaborer avec l'AVIVO et d'autres parties intéressées sur ces questions.

Le président exprime sa gratitude envers Robert PATERONNI pour sa proposition et assure qu'elle sera examinée au niveau du comité, en collaboration avec les deux commissions concernées, à savoir la commission santé sociale et la commission AVS LPP, afin de déterminer la marche à suivre. Il encourage également Robert PATERONNI à mettre ses compétences à disposition dans cette démarche.

Armand MULLER exprime sa surprise face à l'intervention des deux membres du comité et souligne qu'il a attentivement écouté les explications du président. Il témoigne de sa confiance totale envers les membres et le comité pour résoudre les questions relatives aux ressources humaines.

Sur un autre point, il constate une forte diminution du poste administration matériel par rapport à l'année précédente. Il demande si cette importante diminution est liée aux problèmes rencontrés par le personnel.

Le trésorier tient à souligner les conditions de travail exceptionnelles du personnel, en les comparant aux autres mouvements associatifs. Il énumère l'horaire de travail de 35 heures, les vacances, la participation patronale de l'AVIVO au 2^{ème} pilier, les jours fériés octroyés lors des ponts, etc.

Il reconnaît que le principal défaut actuel, existant de longue date, est la négligence de l'AVIVO en matière de formation continue du personnel, ce qui a posé problème avec l'évolution rapide de la technologie informatique, comme mentionné par Charlotte COUSIN et Annette ZIMMERMANN.

Il rappelle qu'un groupe de travail a été constitué dans le but de trouver une solution bénéfique pour toutes les parties concernées. A l'heure actuelle, seule une affaire est en cours d'analyse.

Il n'y a pas d'autres questions à ce sujet, et il est rappelé que toutes les décisions de réorganisation concernant le personnel ont été prises par le comité le 15 janvier dernier. Bien qu'il ait été noté que tout le monde n'était pas d'accord, il est souligné que ces décisions ont été prises de manière démocratique et ont obtenu une majorité.

En ce qui concerne la diminution des charges administratives, le financement des outils métiers et de la centrale téléphonique est entièrement assuré par des Fondations partenaires.

Une personne dans l'assemblée s'inquiète de la continuité du journal sous forme "papier" et demande son maintien.

Le président la rassure en l'informant que des discussions sont en cours concernant une réforme du journal et l'ensemble de la politique de communication de l'AVIVO.

Jean-Luc WIDLER intervient concernant le revenu minimum vital d'existence actuel, rappelant les difficultés énormes rencontrées par ceux qui se situent à la limite des montants donnant droit à ce revenu. Il invite à travailler pour faire évoluer cette barrière, qui représente une véritable difficulté pour de nombreuses personnes, et souhaite des systèmes dégressifs pour les aider. Ces réductions récentes du forfait d'entretien octroyé par l'aide sociale mettent en péril la couverture des besoins vitaux, parfois pour des montants aussi minimes que CHF 40 ? de dépassement.

Christine SENTI précise que Genève et d'autres cantons ont instauré des salaires minimums équivalant à CHF 3'900 par mois.

Charlotte COUSIN souhaite clarifier qu'elle et Annette ZIMMERMANN ne s'agitent pas pour rien du tout. Elle reconnaît que les licenciements sont une réalité partout et peuvent être acceptés.

Cependant, elle exprime son désaccord face au licenciement de la personne concernée, qu'elle juge indigne de la part de l'AVIVO et de ses valeurs. Elle estime qu'il est injuste de licencier une personne de 58 ans qui a peu de chances de trouver un emploi dans la situation actuelle, d'autant plus qu'elle travaille pour l'AVIVO depuis plus de 23 ans.

Le président prend acte de cette nouvelle intervention d'Annette et y met un terme. Le débat a déjà eu lieu, il insiste pour le reprendre au niveau du comité.

Il précise qu'au cours des deux dernières années, le comité a travaillé à une réorganisation avec l'aide d'un expert, mais qu'il ne souhaite pas commenter ici la qualité du travail de quiconque. Il souligne que cette question touche directement des individus et touche à la protection des personnes. Il relève une fois de plus la participation d'Annette ZIMMERMANN au groupe de travail et aux réunions du comité pour trouver une solution. Cependant, à part l'opposition au licenciement de cette personne, aucune proposition concrète n'a été formulée. Il invite donc à présenter des propositions dans ce sens lors de la prochaine réunion du comité.

L'assemblée n'a pas réagi davantage à ce sujet après l'intervention du président. Cela peut indiquer que les membres ont accepté la décision de reprendre le débat au niveau du comité et qu'ils attendent de voir quelles propositions seront présentées lors de la prochaine réunion.

Le président propose de passer au vote des différents rapports et demande à l'assemblée d'accorder la décharge au comité.

Une grande majorité se prononce en faveur de l'octroi de la décharge pour l'exercice écoulé, avec quelques abstentions.

L'assemblée vote ensuite la décharge au comité, avec quelques abstentions.

4. Election des membres du comité:

Le président rappelle que conformément aux statuts, un tiers des membres du comité sont renouvelés tous les trois ans. Cette année, cela concerne Annette ZIMMERMANN, Rania AL MADI, Yves HERREN, Marc DALPHIN et Francisco (Pancho) GONZALEZ.

Le président insiste sur l'importance d'avoir des membres actifs au sein du comité.

Les membres présents n'ont pas de questions à poser aux candidates et candidats.

Les cinq personnes sont réélues par acclamation et applaudissements.

Le président commence par rendre hommage à Jacqueline LECOQ, absente de l'Assemblée Générale en raison d'une hospitalisation. Il souligne son engagement remarquable durant deux ans où elle a été très active, notamment en tant que coordinatrice de la commission transports mobilité.

Il rend également hommage à Luisa PENTZKE, la vice-Présidente sortante. Luisa a été membre du comité pendant 3 ans et a assumé la fonction de vice-Présidente durant 2 ans. Elle a aussi coordonné la commission santé- social. Malgré son engagement soutenu, elle a récemment été essoufflée pour des raisons de santé. Il la remercie chaleureusement et espère la voir continuer à s'impliquer dans différentes activités de l'AVIVO.

Les deux membres sortantes sont vivement applaudies par l'assistance.

Luisa PENTZKE prend la parole pour remercier toutes les personnes engagées à l'AVIVO et exprimer sa satisfaction quant à l'évolution positive observée ces dernières années. Elle se dit convaincue de la qualité de l'AVIVO grâce au travail du personnel et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité.

5. Election du trésorier :

Le président met en avant le travail réalisé au terme de ces trois premières années.

Le trésorier a trouvé la comptabilité dans un état très médiocre et a accompli un travail colossal pour la remettre en ordre. Il invite toute personne éventuellement sceptique à passer une journée avec le président et lui-même à l'AVIVO.

Motivé par son désir de voir les évolutions actuelles et la professionnalisation de ce domaine se concrétiser pleinement, notamment grâce au futur engagement d'un comptable hautement qualifié, le trésorier se porte à nouveau candidat.

Par ailleurs, il indique qu'il avait initialement envisagé d'assumer le rôle de trésorier pour une durée de 3 ans, mais il a accepté de prolonger son engagement pour au moins une année supplémentaire. Cette décision vise à offrir un accompagnement optimal au nouveau comptable en lui faisant bénéficier de son expérience dans cette nouvelle fonction.

7 Election des vérificateurs des comptes et des suppléants :

Werner ZIMMERMANN, démissionnaire, est vivement remercié pour son travail accompli et est applaudi par l'assemblée.

Le président le remercie également pour toutes les autres tâches qu'il a accomplies dans d'autres domaines.

Madame Zlata SALIHBEGOVIC se présente comme suppléante.

Jean-Pierre TOMBOLA se représente.

Jean-Pascal PERLER est candidat à la deuxième place.

Ces trois personnes sont élues.

Le président Ueli LEUENBERGER procède à l'élection des deux candidates souhaitant rejoindre le comité, à savoir :

- Claire-Lise HUSSLER
- Ana DI LENARDO-ROIG

Les candidates se présentent brièvement et exposent les motivations les poussant à rejoindre le comité. Leurs interventions sont chaleureusement applaudies par l'ensemble des personnes présentes à l'assemblée.

8. Présentation et approbation du budget 2024:

Le budget pour la période 2024-2025 prévoit une augmentation de la cotisation pour les membres individuels, passant de CHF 52 à CHF 56, et de CHF 90 à CHF 96 pour les couples. Cette augmentation est nécessaire pour faire face à l'évolution des coûts, en particulier suite à la suppression de la subvention cantonale de CHF 49'000 votée par la majorité de la Commission des finances du Grand Conseil dans le projet de budget 2024.

Un membre fait remarquer que certaines personnes pourraient rencontrer des difficultés à assumer ces augmentations, surtout compte tenu des difficultés qu'elles rencontrent déjà pour payer la cotisation actuelle.

Le président et le trésorier conviennent d'examiner la possibilité d'accorder des exceptions ou des rabais pour les personnes qui pourraient rencontrer des difficultés à assumer les augmentations de cotisation.

L'augmentation qui entrera en vigueur en 2025 est acceptée, avec quelques abstentions.

Un membre demande quelles démarches le comité a entreprises auprès d'autres partenaires pour remplacer les CHF 49'000 supprimés par la Commission des finances du Grand Conseil.

Le président expose les requêtes en cours, en particulier celles concernant les démarches entreprises auprès des communes genevoises. Il souligne que l'année précédente, malgré ces efforts administratifs, les résultats ont été minimes. Néanmoins, il exprime sa gratitude envers les quelques communes qui ont généreusement accordé des subventions.

S'agissant des augmentations de subventions, le président fait appel à l'assistance afin de recruter de nouveaux adhérents dans leur entourage, soulignant que c'est un moyen important pour éviter de devoir procéder à de futures augmentations à l'avenir.

Le budget est voté avec 5 abstentions.

9. Informations sur les projets en 2024 et les activités en lien avec le 75ème anniversaire de l'AVIVO Genève:

Le président présente les activités prévues pour célébrer le 75ème anniversaire de l'AVIVO et annonce que le programme est désormais disponible pour les participants. Il souligne l'importance capitale de cet événement dans la vie de notre association.

10. Divers:

Aucun divers n'est à mentionner.

En conclusion de cette assemblée générale, le président tient à exprimer et renouveler ses sincères remerciements aux membres pour leur participation active et leur engagement envers l'AVIVO. Il souligne que les efforts et le dévouement de chacun sont la pierre angulaire de toute réussite collective.

Pour terminer, le président invite cordialement les participants à partager un moment de détente et de convivialité autour du verre de l'amitié. Cette occasion sera agrémentée par l'animation musicale de René WILLENER et de ses talentueux collègues, ajoutant ainsi une touche de gaieté à ce rassemblement.

Le Président Ueli LEUENBERGER
Genève, le 15 mai 2024
Assemblée générale de l'AVIVO du 16 avril 2024